

COMMUNIQUE DE PRESSE

## Intoxications au monoxyde de carbone : les bons gestes pour les éviter

Avec la baisse des températures et l'usage renforcé des appareils de chauffage non électriques, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Gaz invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable et peut provoquer en quelques minutes une intoxication sévère, un coma, voire un décès. Ce danger concerne également l'utilisation de groupes électrogènes, de pompes à eau en période d'inondations ou de coupures d'électricité, ainsi que tout équipement doté d'un moteur thermique. En adoptant les bons réflexes, ces intoxications peuvent être évitées.

### Des intoxications fréquentes, mais évitables

Chaque année en France, près de 3 000 personnes sont victimes d'une intoxication accidentelle au monoxyde de carbone, dont une centaine décèdent. En Occitanie, 62 intoxications ont été recensées en 2024 et 7 décès sont à déplorer depuis 2018. La majorité des intoxications résulte d'un mauvais usage des appareils à combustion ou d'un défaut d'entretien.

Les principales causes sont :

- Appareils raccordés à un conduit (chaudières, chauffe-eau, poêles, cheminées) mal réglés ou mal entretenus
- Utilisation inadaptée d'appareils mobiles : chauffages d'appoint, braseros, barbecues, groupes électrogènes, pompes à eau... ;
- Véhicules laissés moteur allumé dans un espace fermé (garage, atelier...) ;
- Utilisation d'appareils fonctionnant au gaz, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole.

### Les gestes essentiels pour prévenir les risques

#### Dans le logement :

- Faire vérifier et entretenir au moins une fois par an les installations de chauffage, de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié, y compris dans les résidences secondaires.
- **Aérer quotidiennement** les pièces au moins 10 minutes, même en hiver.
- Maintenir en bon état les systèmes de ventilation (VMC, grilles, bouches d'aération) et ne jamais les obstruer.
- **Pour les appareils mobiles** : respecter strictement les consignes du fabricant et utiliser uniquement le combustible adapté.
- Limiter l'usage des chauffages d'appoint à **deux heures consécutives maximum**
- Ne jamais utiliser les appareils de cuisson pour chauffer une pièce.

## À ne jamais faire :

- Utiliser un groupe électrogène, un brasero ou un barbecue dans un lieu clos ou proche d'ouvertures (portes, fenêtres, aérations).
- Employer en intérieur des pompes à eau ou groupes électrogènes à moteur thermique, notamment en cas d'inondation ou de tempête.
- Laisser tourner un véhicule moteur allumé dans un espace fermé.

**Les intoxications au monoxyde de carbone doivent faire l'objet d'une déclaration à l'ARS par les professionnels concernés pour permettre la mise en place d'actions préventives et prévenir les récidives.**

## Reconnaitre les symptômes et agir immédiatement

Les premiers signes d'intoxication sont : maux de tête, fatigue intense, nausées, vomissements, vertiges. Ils doivent alerter, surtout s'ils apparaissent rapidement chez plusieurs personnes (ou animaux) dans un même lieu équipé d'appareils à combustion.

### En cas de suspicion :

**Aérer immédiatement** en ouvrant portes et fenêtres

**Éteindre les appareils** à combustion si possible

**Évacuer les lieux ;**

**Appeler les secours** : 15 (Samu), 18 (pompiers), 112 (numéro d'urgence européen), 114 pour les personnes malentendantes, ou contacter le Centre anti-poison et de toxicovigilance (CHU de Toulouse) 05 61 77 74 47

## Nombre d'affaires d'intoxications au CO en Occitanie 2018 - 2024

Département	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	Total général
Ariège	60	60	40	00	00	20	30	210
Aude	70	30	30	10	10	20	10	180
Aveyron	110	40	70	80	50	50	80	480
Gard	60	10	50	10	100	40	180	450
Gers	20	20	10	30	10	10	00	100
Haute-Garonne	290	120	130	60	110	70	220	1000
Hautes-Pyrénées	60	20	50	70	50	20	10	280
Hérault	140	130	60	80	20	50	30	510
Lot	10	00	00	00	20	10	00	40
Lozère	40	00	00	20	00	10	00	70
Pyrénées-Orientales	60	50	80	60	30	50	20	350
Tarn	120	90	80	40	10	110	30	480
Tarn-et-Garonne	40	40	40	40	20	20	10	210
<b>Total général</b>	<b>1080</b>	<b>610</b>	<b>640</b>	<b>500</b>	<b>430</b>	<b>480</b>	<b>620</b>	<b>4360</b>

## Pour en savoir plus :

- [Ministère de la santé, des familles et de l'autonomie et des personnes handicapées](#)
- [Outils d'information de Santé Publique France](#)

Agence Régionale de Santé Occitanie  
26-28 Parc Club du Millénaire  
1025 rue Henri Becquerel  
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

[www.occitanie.ars.sante.fr](http://www.occitanie.ars.sante.fr)      @ARS\_OC

## Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

[vincent.drochon@ars.sante.fr](mailto:vincent.drochon@ars.sante.fr)

Sébastien PAGEAU

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

[sébastien.pageau@ars.sante.fr](mailto:sébastien.pageau@ars.sante.fr)

Anne CIANFARANI

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

[anne.cianfarani@ars.sante.fr](mailto:anne.cianfarani@ars.sante.fr)